Budget 2024 des soins de santé

Proposition de la délégation gouvernementale au Conseil général de l'INAMI

16 octobre 2023

1. Contexte

Solidarité dans les moments difficiles. C'est en résumé le budget des soins de santé 2024. C'est un budget qui permet des investissements. C'est un budget qui doit rendre possibles les réformes engagées ou envisagées, malgré un contexte budgétaire difficile. Après la crise du COVID, nous avons déjà mis en place des étapes importantes pour accomplir la réforme nécessaire et ajuster le système de nos soins de santé, avec le quintuple objectif comme boussole, ou en d'autres termes : s'assurer que nos soins de santé forts et solidaires - qui reposent sur des prestataires de soins de santé qui donnent le meilleur d'eux-mêmes chaque jour – s'avancent vers l'avenir de manière durable. Pour réussir, nous devons non seulement chérir, mais aussi renforcer cette forte solidarité au sein de notre système de santé. Cela signifie investir et réformer pour garantir : (1) la valorisation, le soutien, une rémunération équitable et un travail réalisable pour tous ceux qui travaillent dans le secteur de la santé; (2) maximiser la collaboration en éliminant les silos et en partageant les données ; (3) une utilisation transparente, efficace – et donc efficiente – des ressources disponibles.

Le budget de la santé augmentera de 2,65 milliards d'euros en 2024. Les prestataires de soins bénéficient d'une indexation de 6,05% qui est garantie. Cela donne aux organes de concertation une large marge pour, le cas échéant, revaloriser les prestations sous-financées et rééquilibrer les prestations trop financées.

Le Conseil général est convaincu que soins efficaces et soins solidaires vont de pair. Il accorde sa confiance au système de concertation pour continuer à travailler sur des soins efficaces ; où les bénéfices réalisés peuvent être réinvestis. Bien que cela ne soit pas imposé, chacun est appelé à aborder cet exercice du point de vue du patient. Sur base d'une réflexion afin de savoir quels investissements dans les soins de santé contribuent le plus, à court et à long terme à des gains en matière de santé, d'accessibilité, de qualité, de satisfaction au travail et d'efficience. La Commission des objectifs de soins de santé – qui sera créée au sein de l'assurance maladie d'ici 2024 – doit contribuer à ce changement de paradigme.

Dans le cadre du budget 2024, un budget de 168.500 milliers d'euros sera libéré pour de nouvelles mesures prioritaires, selon trois priorités :

- 1. Assurer un nombre suffisant de prestataires de soins qui respectent les tarifs convenus et peuvent effectuer leur travail de manière qualitative ;
- 2. Garantir des soins accessibles et abordables pour tous, en accordant une attention particulière au bien-être mental ;
- 3. Assurer des soins de qualité et intégrés.

Le Conseil général a lu attentivement la proposition budgétaire du Comité de l'assurance, a étudié minutieusement ses propositions quant à leur contenu et les a en partie retenues. Il reprend à son compte le message selon lequel des investissements continus dans les soins de santé sont nécessaires.

2. Proposition du Comité de l'assurance du 2 octobre 2023

Le 2 octobre 2023, la Comité de l'assurance de l'INAMI a approuvé à la majorité des deux tiers une proposition de budget 2024 pour les soins de santé.

La proposition (note CSS 2023_287) met l'accent sur :

- le bien-être, le respect du personnel soignant et la durabilité ;
- l'accès aux soins ;
- les soins de santé mentale.

La proposition reprend une marge pour de nouvelles initiatives s'élevant à 168.431.622,15 euros en 2024, avec un impact budgétaire qui n'est pas calculé sur une base annuelle mais sur la base de la date proposée d'entrée en vigueur. L'impact budgétaire des mesures proposées s'élève à 302 millions d'euros en base annuelle, à partir de 2025. La proposition contient déjà des engagements budgétaires très concrets pour 2025, une décision qui dépasse le cadre de la législature actuelle.

3. Proposition de la délégation gouvernementale au Conseil général – Budget de l'assurance soins de santé, objectif budgétaire global et objectifs budgétaires partiels

3.1. Objectif budgétaire global pour l'année 2024

Conformément à l'article 40 de la loi SSI, l'objectif budgétaire global pour l'année 2024 est fixé à 37.824.710 milliers d'euros.

Conformément aux mécanismes d'indexation applicables, un montant de 1.205.303 milliers d'euros est prévu pour l'indexation des honoraires des prestataires de soins (+6,05%). Cette masse d'index reste intégralement préservée. Les commissions d'accords et de conventions sont encouragés à utiliser une partie de leur masse d'index pour de nouvelles politiques au sein de leur propre secteur, également en vue de promouvoir le taux de conventionnement.

Les nouvelles prévisions d'inflation du Bureau fédéral du Plan (https://www.plan.be/databases/17-fr-indice des prix a la consommation previsions d inflation) indiquent des dépassements de l'indice pivot en octobre 2023, mars 2024 et septembre 2024 là où les estimations techniques de l'INAMI ont pris en compte des dépassements de septembre 2023, février 2024 et juin 2024. Cela signifie des moindres dépenses de 68.974 milliers d'euros au sein de la norme et de 13.869 milliers d'euros dans le budget administratif.

3.2. Comblement du dépassement

Selon les estimations techniques revues de l'INAMI, on prévoit un dépassement de 41.030 milliers d'euros du budget normé des soins de santé en 2024. Afin de combler ce déficit, les mesures suivantes sont prises :

- 1. Selon un calcul du l'INAMI, la réforme prévue des cliffs rapportera 46.964 milliers d'euros, dont 33 .173 milliers d'euros serviront à combler le déficit de l'assurance maladie. Le solde sert à compléter la trajectoire d'économies prévue pour 2021-2024 pour les spécialités pharmaceutiques à hauteur de 250 millions d'euros ;
- 2. Le projet "prescription et délivrance de médicaments par unité de dosage" sera déployé comme prévu dans un premier temps pour les antibiotiques et devrait générer 7.857 milliers d'euros. La concertation nécessaire sera de mise pour l'élaboration de cette mesure, notamment avec les pharmaciens.

3.3. Corrections techniques

Lors de l'élaboration du budget 2023-2024, il a été décidé de procéder à une **correction technique** à l'intérieur et à l'extérieur de l'objectif budgétaire des soins de santé de l'INAMI d'un montant de 125 millions d'euros (note CGSS 2022/064). Dans les estimations techniques revues, la moitié de ce montant - **62,5 millions d'euros** - était incluse dans la norme.

Les 62,5 millions d'euros restants sont compensés par une correction de l'index principalement dans le Budget des moyens financiers.

Lors de l'élaboration du budget 2024, le gouvernement a décidé de ne pas financer 100 millions d'euros supplémentaires, compte tenu de moindres dépenses au sein et en dehors de l'objectif budgétaire. L'évolution et le respect de ces moindres dépenses seront suivis de près sur une base mensuelle. Au plus tard au moment du contrôle budgétaire 2024, le ministre des Affaires sociales communiquera le résultat de ce suivi de la correction technique au Conseil des ministres et proposera, le cas échéant, des mesures correctives. Il est proposé de combler ce montant non financé pour 2024 par des moindres dépenses suite aux propositions introduites dans le cadre de la modulation de taxe, de l'entrée en vigueur plus tardive des mesures concernant le Fonds Blouses blanches et de la date d'entrée en vigueur des nouvelles initiatives.

Enfin, le contrôle budgétaire d'avril 2023 prévoyait un montant supplémentaire de 100 millions d'euros non financé. Cela a déjà été inclus dans les estimations techniques revues.

3.4. Montants réservés

Les estimations techniques de l'INAMI reprennent des mesures qui ne sont pas encore entrées en vigueur avec comme conséquence qu'il y a des montants, pour un total de 62.812 milliers d'euros, qui ne seront pas dépensées en 2024 dans les rubriques suivantes :

-62.812	Montants réservés 2024 (000€)
-4.006	Objectifs de soins de santé transversaux
-10.526	Médecins
-3.843	Consultations et visites
-1.230	Prestations spéciales
-257	Chirurgie
-196	Honoraires hors nomenclature
-5.000	New Deal
-956	Honoraires dentaires
-248	Préparations magistrales
-205	Alimentation médicale
-600	Orthopédie
-4.250	Implants
-652	Opticiens
-8.889	Prix de journée
-1.133	Rééducation
-31.000	Soins de santé mentale
-347	Internés

3.5. Initiatives prioritaires

Etant donné la baisse de l'inflation et compte tenu de la proposition du Comité de l'assurance, les **106.050 milliers d'euros** dans le cadre de la **compensation structurelle des coûts pour les prestataires de soins de santé entièrement conventionnés** (note CGSS 2022/064) seront utilisés pour une série de secteurs prioritaires en vue de conclure des accords tarifaires et encourager le conventionnement. Ceci en conformité avec l'esprit de cette mesure, qui visait en 2023 à compenser en partie les fortes augmentations de coûts pour les prestataires de soins de santé entièrement conventionnés.

Les montants réservés décrits ci-dessus (62.812 milliers d'euros) viennent aussi alimenter la marge disponible pour des nouvelles initiatives.

Le Conseil général souhaite utiliser en priorité la marge disponible pour la conclusion d'accords tarifaires et augmenter le taux de conventionnement. Comme on le sait, le taux de conventionnement est sous pression dans plusieurs secteurs et des efforts ciblés doivent être déployés pour inverser la tendance. Cela est également conforme à l'esprit de la compensation structurelle des coûts décidée précédemment pour les prestataires de soins de santé entièrement conventionnés. Le Conseil général est convaincu que ces investissements supplémentaires sauront donner l'oxygène nécessaire au modèle de concertation afin de conclure des accords et conventions tarifaires et de faire augmenter le taux de conventionnement. Il souligne que chacun doit prendre ses responsabilités en la matière et que les moyens ne vont pas sans engagement.

À cet égard, le Conseil général rappelle également la mission qu'il a confiée l'année dernière au Service des soins de santé de l'INAMI de mener un exercice de réflexion approfondie sur le modèle de conventionnement. Cela devrait apporter une nouvelle réponse aux fondements de notre assurance maladie :

- s'assurer qu'il y ait suffisamment de prestataires de soins qui respectent les tarifs ;
- assurer des soins accessibles et abordables pour tous ;
- assurer des soins de qualité où les ressources de la solidarité sont utilisées de manière appropriée ;
- assurer des prestataires de soins en mesure d'effectuer leur travail de manière qualitative.

Deuxièmement, le budget qui est ici présenté prête attention aux besoins importants et aux mesures d'accessibilité dans un certain nombre de secteurs, conformément à la proposition du Comité de l'assurance (note CSS 2023_287 et addenda) et aux fiches de besoins soumises par les secteurs (notes CSS 2023_265 et CSS 2023_283).

Le Conseil général répète que les honoraires des prestataires de soins seront indexés de 6,05% au 1^{er} janvier 2024, soit une masse d'index de 1.205.303 milliers d'euros. Cette masse d'index est garantie et peut être utilisée par les secteurs, en partie pour financer des nouvelles politiques au sein de leur secteur.

Le Conseil général appelle chacun à œuvrer pour des soins efficaces, de manière à ce que moyens puissent être libérés pour des besoins non satisfaits et l'innovation.

L'impact des mesures proposées est calculé sur base annuelle, respectant ainsi l'orthodoxie budgétaire.

S'ASSURER QU'IL Y AIT SUFFISAMENT DE PRESTATAIRES QUI RESPECTENT LES TARIFS ET QUI SOIENT EN MESURE D'EFFECTUER LEUR TRAVAIL DE MANIÈRE QUALITATIVE

Médecins

La masse d'index des médecins est de 641.225 milliers d'euros. Dans le cadre de l'exercice des 80 millions d'Appropriate care, les médecins ont atteint leur objectif, leur laissant 9,94 millions d'euros disponibles à réinvestir dans leur secteur.

Suite à la réforme de la biologie clinique, 23 millions d'euros sont aussi disponibles pour les médecins spécialistes pour la revalorisation/le rééquilibrage d'un certain nombre d'honoraires. Dans ce cadre, il est proposé de prévoir 3,5 millions d'euros pour les frais de permanence dans les centres de traumatologie majeure et 2 millions d'euros pour le remboursement des nouveaux traitements du cholestéatome.

Pour les médecins généralistes, 16,5 millions d'euros sont disponibles pour les soutenir. Il est demandé avec insistance de les mettre en œuvre rapidement, également dans le but de lutter contre les arrêts de prise en charge de patients. Les 23 millions d'euros disponibles pour les médecins généralistes dans le cadre de la réforme de la biologie clinique serviront au déploiement du New Deal à partir du 1^{er} avril 2024 (voir note CGSS 2022/064).

Le Conseil général invite la Commission nationale médico-mutualiste à présenter, comme demandé, en temps utile une proposition concernant les modalités d'entrée en vigueur des dispositions légales

concernant l'interdiction des suppléments d'honoraires pour les bénéficiaires de l'intervention majorée. Afin de faciliter ce processus, une **enveloppe supplémentaire de 10 000 milliers d'euros** est débloquée pour prendre des mesures ciblées afin de faire face à d'éventuelles situations problématiques résultant de cette interdiction des suppléments d'honoraires.

Un budget de **9.038 milliers** d'euros est prévu pour les médecins en formation. Sur ce montant, 6,78 millions d'euros seront réservés aux médecins spécialistes en formation dans le cadre des discussions en cours sur l'évaluation et l'aménagement de la convention collective de formation. Un budget de 2,26 millions d'euros est prévu pour les médecins généralistes en formation avec pour objectif de soutenir les médecins généralistes en formation qui exercent en zone rurale ou dans une zone présentant une pénurie de médecins généralistes significativement élevée, par exemple au travers d'une indemnité de déplacement ou de prise en charge des frais plus élevée.

Dentistes

Après des efforts considérables déjà réalisés dans le secteur les années précédentes, **40.723 milliers d'euros** supplémentaires seront investis dans les soins dentaires, en vue d'un taux de conventionnement plus élevé.

Le Conseil général invite la Commission nationale dento-mutualiste à présenter, comme demandé, en temps utile une proposition concernant les modalités d'entrée en vigueur des dispositions légales concernant l'interdiction des suppléments d'honoraires pour les bénéficiaires de l'intervention majorée. Les mesures et moyens budgétaires proposés devraient faciliter ce processus.

Le Conseil général prévoit les mesures suivantes :

- Une extraction dentaire est un traitement dentaire présentant un degré élevé d'imprévisibilité (en termes de durée) et un risque élevé de complications (fracture d'une dent ou d'une racine dentaire, saignement ultérieur, inflammation de l'os environnant). L'honoraire brut de 45 euros (pour une demi-heure) n'est pas en relation avec ce niveau de difficulté. La proposition de la dentomut de revaloriser cet honoraire de 20 euros est prise en compte (11.448 milliers d'euros). Grâce à cette revalorisation, les dentistes seront moins obligés de facturer des suppléments pour ces prestations, ce qui permettra notamment de s'adapter à l'interdiction des suppléments d'honoraires pour les bénéficiaires de l'intervention majorée.
- Les extractions doivent être évitées autant que possible, et la possibilité d'un nettoyage sous-gingival en profondeur est très importante dans ce contexte. Compte tenu des priorités introduites, le doublement de l'honoraire pour un nettoyage sous-gingival est donc retenu. Il s'agit également d'un élément important dans la mise en œuvre de la loi qui prévoit l'interdiction des suppléments d'honoraires pour les personnes bénéficiant de l'intervention majorée (6.500 milliers d'euros).
- Des progrès sont réalisés étape par étape pour l'intégration des tarifs maximaux. L'intégration de tarifs maximaux dans l'assurance maladie obligatoire constitue également une réponse partielle à l'interdiction des suppléments d'honoraires pour les bénéficiaires de l'intervention majorée. Les tarifs maximaux ne peuvent pas être facturés aujourd'hui à ces patients. Il est proposé de rembourser le tarif maximum des prothèses amovibles pour les bénéficiaires de l'intervention majorée et de l'inclure dans le maximum à facturer pour les bénéficiaires ordinaires. L'impact budgétaire est estimé à 10.919 milliers d'euros par l'INAMI.
- Quatrièmement, un budget de 10.000 milliers d'euros est mis à disposition pour revaloriser spécifiquement les avantages en nature des dentistes titulaires d'un titre professionnel particulier et les utiliser pour les patients difficiles à traiter. Cela devrait également apporter une réponse à

l'interdiction prévue des suppléments d'honoraires pour les bénéficiaires de l'intervention majorée. Il convient de se poser la question de la poursuite des tarifs maximaux, étant entendu que le tarif maximum est remboursé pour les bénéficiaires de l'intervention majorée et est inclus dans le maximum à facturer pour les bénéficiaires ordinaires.

- Cinquièmement, 1.055 milliers d'euros sont débloqués afin que la limite d'âge pour le deuxième forfait pour traitement orthodontique précoce ne s'applique plus.
- Enfin, un montant de 801 milliers d'euros est réinvesti dans le secteur suite à l'effort complémentaire fourni dans le cadre de l'exercice Appropriate Care.

Kinésithérapeutes

En 2023, une injection de 20 millions d'euros a été prévue pour les kinésithérapeutes, avec un montant supplémentaire de 8 millions d'euros à réinvestir sur la base de la mesure Appropriate Care au 1er juillet 2023. Conformément à la proposition du Comité de l'assurance, 40 millions d'euros supplémentaires sont investis pour revaloriser les honoraires dans ce secteur, y compris les maisons médicales, de manière ciblée. Lors de l'utilisation du budget, il est demandé à la Commission de conventions de donner la priorité à atteindre un degré plus élevé de conventionnement. Le Conseil général demande donc qu'une partie du budget soit réservée à une rémunération des frais de pratique des kinésithérapeutes conventionnés, également dans le but de rendre le conventionnement attractif pour les jeunes kinésithérapeutes. Cela devrait également permettre de prendre des mesures en vue d'enregistrer des données substantielles - par ex. Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (ICF). Il est fait référence à la note CSS_2023_265 qui précise, entre autres, au sujet des besoins prioritaires : "De herziening van de honoraria en de financiële ondersteuning van de praktijk beoogt een hogere conventioneringsgraad. Op basis van een aantal grondig bestudeerde en gevalideerde parameters in een goedgekeurd rekenmodel werd begin september 2023 door het onafhankelijk kantoor HICT een correcte vergoeding vastgesteld, zoals dat binnen de doelstellingen van de Quintuple Aim past en dit als onderdeel van een globaal ruimere studie voor alle vereenkomstencommissies. Hierbij kan eventueel een onderscheid gemaakt wordt tussen de professionele akte en de beroepskosten, en kan worden nagedacht over alternatieve vormen van financiering." (...) "Een kwalitatieve kinesitherapiebehandeling vergt ook een degelijke praktijkuitrusting. Zowel het onderhoud van materialen en praktijkinrichting als de noodzakelijke verbruiksmaterialen brengen een aanzienlijke kost met zich mee, een kost die niet langer gedekt wordt door de huidige, in de overeenkomst vastgelegde honoraria."

Le Conseil général demande également aux kinésithérapeutes de passer rapidement à la facturation électronique, y compris à la transparence prévue par la loi sur les suppléments/prestations non remboursables.

Par ailleurs, **924 milliers d'euros** sont débloqués pour le projet Frailty 70+. Il s'agit de la recherche kinésithérapeutique sur la fragilité et les traitements kinésithérapeutiques ciblés chez les personnes de plus de 70 ans vivant de manière autonome et présentant un risque accru de fragilité et de préfragilité, afin de stimuler ensuite spécifiquement ce groupe à maintenir l'équilibre, la force musculaire et l'endurance.

Logopèdes

La poursuite du trajet de revalorisation des logopèdes se fait au moyen d'un investissement supplémentaire de **23.715 milliers d'euros** qui permet une revalorisation conséquente des honoraires devant mener à un taux de conventionnement significativement plus élevé et à un meilleur accès aux soins logopédiques.

Soins à domicile

Dans le cadre de l'exercice des 80 millions d'Appropriate Care, le secteur a atteint son objectif, ce qui lui permet de disposer de 7.964 milliers d'euros à réinvestir. En sus, **10.000 milliers d'euros** sont libérés que le secteur peut utiliser pour des revalorisations ciblées ou pour la poursuite d'une prime partielle de conventionnement.

Le travail de développement de projets pilotes pour un nouveau modèle de financement et d'organisation doit être poursuivi, comme déjà discuté au sein de la Commission de conventions : revalorisation de la nomenclature et stimulation du financement de la pratique / du travail en équipe structurelle. Les moyens nécessaires seront débloqués au sein du secteur à travers la mise en œuvre du "Globaal actieplan om de fraude te bestrijden en de handhaving te versterken in de sector van de thuisverpleegkunde" (note ARGVCGSS 2023/061). Il est également insisté pour que l'on reconsidère les possibilités de sanction en cas de surscorage de l'échelle de Katz.

Le secteur est encore une fois invité avec insistance à continuer de travailler rapidement sur les mesures en vue d'utiliser le budget disponible de 48 millions d'euros dans le cadre du Fonds Blouses blanches (infirmiers/infirmières indépendant(e)s), conformément à la législation.

Fonds Blouses blanches

Un budget de **6.244 milliers d'euros** est libéré pour l'indexation du Fonds Blouses blanches. Les moyens des soins à domicile et des maisons médicales, ainsi que les moyens de formation assurés par l'intermédiaire des Fonds Maribel, ne sont pas indexées en raison de l'absence de disposition dans la loi du 9 décembre 2019. Toutefois, les moyens concernés sont destinés à financer l'emploi structurel dans les secteurs concernés. Une indexation des ressources du Fonds Blouses blanches est donc nécessaire afin de maintenir et financer cet emploi structurel.

Sages-femmes

Comme on le sait, un budget de 11.468 milliers d'euros est disponible pour un trajet de soins périnatals multidisciplinaires, avec l'accent sur les femmes vulnérables. Les travaux en la matière sont en cours, aussi en concertation avec les entités fédérées. Il va sans dire que les sages-femmes jouent un rôle important dans ce trajet. Le Conseil général demande que ce trajet de soins soit déployé d'urgence et y voit un chantier important pour pérenniser le rôle des sages-femmes dans 1ère ligne et, quand cela s'avère nécessaire, pour renforcer leur rôle.

S'ASSURER DE SOINS ACCESSIBLES ET ABORDABLES POUR TOUS

Des soins de santé mentale accessibles

L'objectif budgétaire partiel qui prévoit une augmentation réelle de 93 millions d'euros permet de faire face à la croissance et au déploiement des réformes des soins de santé mentale qui ont été lancées au cours de cette législature. En 2024, la priorité sera de stimuler davantage les pratiques innovantes dans les soins psychologiques de première ligne, tels que le travail avec les lieux d'accroche et de sessions de groupes et un plus grand renforcement du trajet de soins de crise. Cela permet à plus de Belges d'avoir accès aux soins de santé mentale accessibles et en cas de situations de crise, des alternatives à l'utilisation de mesures coercitives telles que des mises en observation forcées sont offertes.

Des lunettes et des lentilles abordables

Afin d'améliorer l'accessibilité aux lunettes et aux lentilles, la réduction de la dioptrie pour le remboursement est poursuivie. Ceci est réduit de 7 à 6 D, via un montant de **5.332 milliers d'euros**. La Commission de conventions est invitée à examiner le problème des délais de remplacement pour les lunettes et les lentilles pour les jeunes enfants et à élaborer une proposition à cet égard.

Des appareils auditifs abordables

Pour améliorer l'accès aux soins auditifs, un budget de **3.056 milliers d'euros** est prévu afin de permettre le remboursement d'appareils auditifs à partir de 35dB et ceci pour tous les âges.

Le nombre total de personnes qui indiquent d'elles-mêmes qu'elles ont des problèmes d'audition et pour lesquelles des appareils auditifs sont adaptés est de 34% en Belgique, alors que la moyenne européenne se situe à 41%. La perte moyenne d'audition qui donne accès à des appareils auditifs est de 40dB en Belgique, alors qu'elle est de 30dB en Allemagne et en France. En prévoyant un remboursement à partir de 35dB, 3% des personnes pourront bénéficier d'un remboursement pour un appareil auditif.

En outre, un montant de 168 milliers d'euros est réinvesti dans le secteur pour prendre en compte un effort supplémentaire fourni dans le cadre de l'exercice Appropriate Care.

Besoins prioritaires pour des petits groupes-cibles

Un budget de **3 millions d'euros** est libéré pour les besoins prioritaires dans le domaine de la Commission de remboursement des produits et des prestations pharmaceutiques. Dans un premier temps, 2.035 milliers d'euros sont prévus pour le remboursement des préparations magistrales à base de cannabidiol pour le traitement de l'épilepsie rare chez les enfants. Il s'agit d'un petit groupe-cible d'environ 200 enfants, mais s'il n'est pas remboursé, le coût d'environ 10.000 euros est à charge des enfants et de leurs parents.

Diminution des seuils pour l'attribution de droits

Un montant de **308 milliers d'euros** est prévu pour réaliser une attribution semi-automatique du droit à l'intervention majorée, en particulier des chômeurs isolés et des invalides. On estime que 5.335 familles qui ont droit à l'intervention majorée mais ne la reçoivent pas aujourd'hui, la recevront et pourront donc profiter d'un meilleur remboursement de leurs soins de santé.

ASSURER DES SOINS DE QUALITÉ ET DES SOINS INTÉGRÉS

Soin pour le personnel soignant à l'hôpital

Dans le cadre des 80 millions de l'exercice Appropriate Care, un montant de 7,75 millions d'euros est disponible pour être réinvesti dans les hôpitaux.

En 2022, le gouvernement fédéral a pris un ensemble de mesures pour faire face à la pénurie du personnel dans les soins de santé. Avec ces mesures, le gouvernement fédéral souhaite répondre au besoin aigu de personnel de santé et soulager la pression. Entre autres choses, des budgets uniques ont été prévus pour les fonctions de soutien et pour les équipements qui soulagent le personnel de la santé.

Le Conseil Fédéral des Etablissements hospitaliers voit une priorité dans le prolongement de la mesure de soutien administratif et logistique. Les praticiens de l'art infirmier indiquent qu'ils quittent les soins

de santé parce que la pression est trop élevée et parce que le temps est insuffisant pour être au contact direct du patient, notamment en raison de tâches administratives ou logistiques qui absorbent leur temps. En déléguant certaines de ces tâches, par exemple à un soutien des soins, plus de temps est libéré pour un contact direct avec les patients ou pour exercer des soins infirmiers efficients et conduit ainsi à une satisfaction accrue du travail et à des soins de qualité pour le patient. Cette mesure se poursuivra en 2024 pour un montant de **21 millions d'euros**, qui sera imputé au budget de 2023.

Également, **30 millions d'euros** sont imputés au budget de 2023 pour le renforcement de la formation et du mentorat dans le secteur. Plus précisément, il s'agit de :

- la poursuite du soutien supplémentaire aux projets de formation pour les infirmiers et les aides-soignants (ancien projet 600) et #ChoisislesSoins (23 millions d'euros). Plus de 4.500 candidats ont déjà participé à un tel projet de formation au cours des trois dernières années.
- un budget de 7 millions d'euros pour des projets pilotes dans les institutions des secteurs fédéraux des soins pour mettre sur pieds des trajets « (de) Nouveau à bord ». Les moyens sont consacrés à rendre de l'emploi de remplacement possible pour les heures qui sont consacrées à l'accompagnement « (de) Nouveau à bord » (et les formations éventuelle dans ce contexte) et pour la mise en place éventuelle de trajets de formation pour les candidatsaccompagnateurs afin que l'accompagnement s'effectue de manière qualitative.

Soins multidisciplinaires en collaboration

Lors du budget 2022, 7 projets transversaux ont été lancés, dont une grande partie sont entretemps en phase d'exécution.

Dans le cadre du trajet de soins obésité infantile, **750 milliers d'euros** sont libérés. Ces moyens sont dirigés sur la troisième ligne (Zeepreventorium et Clairs Vallons), d'une part pour revaloriser les médecins et d'autre part pour améliorer l'interaction avec le deuxième et première ligne. Ceci conformément aux priorités introduites par le Collège des médecins-directeurs.

Dans le cadre du trajet de démarrage diabète, le trop faible honoraire des éducateurs du diabète est pointé du doigt, ce qui mène à une pénurie d'éducateurs. Une enveloppe de **500 milliers d'euros** est mise à disposition pour les revaloriser de **15**%.

Enfin, dans le cadre de l'hospitalisation à domicile, l'intégration structurelle des prises de sang à domicile et du relevé des symptômes en cas de chimiothérapie le jour -1 est actée (cf. CGVCSSSS 2023 287 Addendum 3). Un budget de **1.400 milliers d'euros** est prévu pour cela.

Soins innovants

À partir du 1^{er} octobre 2023, une nouvelle procédure de demandes de remboursement d'applications médicales mobiles a démarré. Pour atteindre le plein potentiel de ces soins soutenus digitalement et multidisciplinaires, il est important de prévoir un budget de démarrage de **3.800 milliers d'euros**. Dans un premier temps, le budget servira au projet de télémonitoring des crises cardiaques.

Ceci est conforme à la politique de nos pays voisins tels la France et l'Allemagne où des budgets conséquents sont prévus pour intégrer mHealth dans les soins de santé.

Se concentrer sur les forces de chacun

Les mesures prévues dans la proposition du Comité de l'assurance relatives à l'accompagnement du sevrage des benzodiazépines (831 milliers d'euros) et préparations magistrales (497 milliers d'euros) sont reprises.

En outre, 8.575 milliers d'euros sont libérés pour la marge des grossistes-répartiteurs, ce qui correspond à une indexation de 6,05%, équivalente à celle prévue dans les autres secteurs.

	Initiatives (000€)
19.038	Médecins
10.000	Mesures situations à problème interdiction des suppléments d'honoraires
9.038	Médecins en formation
40.723	Dentistes
801	Réinvestissement appropriate care
6.500	Revalorisation sous-gingival
11.448	Revalorisation extractions
10.919	Tarifs maximaux remboursement BIM en MàF non-BIM
1.055	Traitement orthodontique précoce
10.000	Enveloppe compensation interdiction suppléments d'honoraires BIM
40.924	Kinésithérapeutes
40.000	Prestations sous-financées
924	Frailty 70+
23.715	Logopèdes
10.000	Infirmiers à domicile
10.000	Prime de conventionnement
pm	Projet pilote
pm	Hôpitaux
12.903	Fournitures pharmaceutiques
831	Sevrage benzodiazépines (Objectifs de soins de santé transversaux)
497	Préparations magistrales
8.575	Marge grossistes-répartiteurs
3.000	Commission de remboursement des produits et prestations pharmaceutiques
965	Alimentation médicale
2.035	Cannabidiol
308	Octroi semi-automatique statut BIM chômeurs et invalides isolés
5.332	Opticiens
3.224	Audiciens
168	Réinvestissement appropriate care
3.056	Accès aux soins auditifs
2.650	Objectifs de soins de santé transversaux
500	Revalorisation des éducateurs diabète trajet de démarrage
1.400	Project onco@home
750	Obésité infantile 3e ligne
6.245	Indexation Fonds Blouses blanches
2.904	Plus d'infirmiers indépendants au travail
2.142	Formation et parrainage employés soins infirmiers à domicile
996	Soins infirmiers à domicile
203	Maisons médicales
3.800	Mobile Health
168.862	Total des initiatives

3.6. Spécialités pharmaceutiques

Pour ce qui est de la masse d'honoraires des pharmaciens pour la délivrance de spécialités pharmaceutiques remboursables dans une officine ouverte au public pour l'année 2024, le calcul du Service est retenu pour l'année 2023.

La **stabilisation de la marge économique des pharmaciens** prévue à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 'modifiant l'arrêté ministériel du 17 juin 2014 désignant les objets, appareils et substances assimilés à des médicaments, visés dans le livre V du Code de droit économique et fixant les prix maxima et marges maxima des médicaments et des objets, appareils et substances assimilés à des médicaments' est supprimée à partir de 2025.

Modulation des taxes pharmaceutiques. Suite à la décision de la Commission Européenne de prolonger les règles de l'UE en matière d'aides d'État afin d'atténuer l'impact de la pandémie de coronavirus au sein des entreprises bénéficiaires, la modulation des taxes dues par les firmes pharmaceutiques décrite dans l'article 191quinquies de la loi SSI est prolongée pour 2024, 2025 et 2026 (avec des effets budgétaires en 2025, 2026 et 2027).

Le trajet d'économie du secteur pharmaceutique tel que repris dans l'accord de gouvernement est intégralement exécuté.

Cotisations sur le chiffre d'affaires des spécialités pharmaceutiques remboursables pour l'année 2024. La cotisation de base qui est prévue depuis 2006 à l'article 191, alinéa 1er, 15° novies, de la loi SSI est reconduite en 2024 avec un pourcentage de 6,73%. La contribution de 1% décrite à l'article 191, alinéa 1er, 15° duodecies, de la loi SSI qui vise à faire participer les firmes pharmaceutiques au maintien de la situation budgétaire, est, au vu de la conjoncture budgétaire actuelle, est également maintenue en 2024. De même, la cotisation orpheline décrite à l'article 191, alinéa 1er, 15° terdecies de la loi SSI, visant à faire participer aux dépenses de la solidarité, les médicaments orphelins dont les chiffres d'affaires sont supérieurs à 1,5 millions d'euros est reconduite en 2024.

Contribution sur le marketing. La contribution prévue à l'article 191, alinéa 1^{er}, 31°, de la loi SSI, qui a été instaurée pour contrebalancer l'effet de la promotion sur l'augmentation du volume de prescription des médicaments remboursables est maintenue pour l'année 2024.

3.7. Mécanisme d'indexation

En exécution des notifications du contrôle budgétaire d'avril 2023, les dispositions réglementaires nécessaires sont prises de manière telle que lors de l'élaboration des estimations techniques l'indice santé lissé soit appliqué au moyen de son évolution entre l'intervalle août T-2 jusque et y compris août T-1 (au lieu de juin T-2 jusque et y compris juin T-1). Il est demandé à l'INAMI de préparer les textes réglementaires nécessaires.

4. Glissement budgétaire

Un montant de 1.973 milliers d'euros pour les Formations soins psychologiques de première ligne sont transférées de l'objectif budgétaire vers le Budget des moyens financiers. Ce glissement est neutre budgétairement.

Dans objectif budgétaire	
40 soins psychologiques	-1.973
12a prix de journée	1.524
transfert hors objectif	449
	0
Hors objectif	
nors objectin	
transfert hors objectif	-449
loi hôpitaux	449
	0

Bijlage 1 : Overzicht van de begroting Annexe 1 : Aperçu du budget Geneeskundige verzorging - Soins de santé

	2024		2024
ONTVANGSTEN - RECETTES			
	prefiguratie	Wijzigingen	Begroting
	préfiguration	Modifications	Budget
	Monitoringcomité		
in duizenden EUR en milliers EUR	21-09-2023		
Bijdragen - Contributions	1.739.853	-21.000	1.718.853
- Bijdragen gepensioneerden - Cotisations pensionnés	1.707.166	-21.000	1.686.16
- Persoonlijke bijdragen - Cotisations personnelles	10.567		10.56
- Belgisch herstelplan - Plan de relance belge	22.120		22.120
Staatstoelagen - Allocations publiques	821.364	0	821.364
- Financiering Zorgpersoneelfonds BMF - Financement fonds blouses blanches	346.786		346.786
- Dotatie taks op de effectenrekeningen - Dotation taxe sur comptes-titres	474.578		474.578
Toegewezen ontvangsten - Recettes allouées	1.560.242	0	1.560.242
- Autoverzekering - Assurance automobile	245.784		245.784
- Vergoedingen farmaceutische produkten - Redevances produits pharmaceutiques	4.544		4.544
- Heffing zakencijfer farmaceutische produkten - Cotisation chiffre d'affaires produits pharmaceutiques	321.579		321.579
- Private verzekeringsmaatschappijen - Compagnies d'assurances privées	216.500		216.500
 Heffing marketing farmaceutische firma's - Cotisation marketing firmes pharmaceutiques Diverse verzekeringen - Assurances diverses 	6.468 765.367		6.468
- Diverse verzekeringen - Assurances diverses	765.567		765.367
Externe overdrachten - Transferts externes	333	0	333
- Protocolakkoord Belrai - uitgaven gemeenschappen - Protocole accord Belrai - dépenses communautés	333		333
Opbrengsten beleggingen - Revenus des investissements	1.269	О	1.269
- Beleggingen V.I.'s - Placements O.A.	-24		-24
- Beleggingen bijdragefondsen - Placement fonds de cotisations	1.293		1.293
Diverse ontvangsten - Recettes diverses	2.410.397	0	2.410.397
- Terugvorderingen art. 157 - Récupérations art. 157	12.897		12.897
- Gerechtelijke interesten - Intérêts judiciaires	1.492		1.492
- Kontrakten art. 111 geneesmiddelen (oud art. 81) - Contrats art. 111 médicaments (ancien art. 81)	1.842.235		1.842.235
- Boetes controledienst ziekenfondsen - Amendes Off. de contôle mutualités	20		20
 Internationale verdragen (IV) - Conventions internationales (CI) 	517.653		517.653
- Protocolakkoord IV - Protocole d'accord CI	36.100		36.100
- Seed money	PM		PM
Overdrachten vanuit de globale beheren - Transferts de la gestion globale	36.295.484	-79.001	36.216.483
- Globaal beheer §1bis loontrekkenden - Gestion globale §1bis salariés	25.876.849		25.876.849
- Globaal beheer §1bis zelfstandigen - Gestion globale §1bis indépendants	2.583.546		2.583.546
- Globaal beheer §1quater loont. (alt. Fin.) - Gestion globale §1quater salariés (fin. alt.)	6.818.128	-71.830	6.746.29
- Globaal beheer §1quater zelfs. (alt. Fin.) - Gestion qlobale §1quater indépendants (fin. alt.)	680.722	-7.171	673.552
- Overdracht zelfstandigen - Transfert indépendants	190.438		190.438
- Financiering IBF via globaal beheer loontrekkenden - Financement FBI gestion globale salariés	145.801		145.80
Europees herstelfonds - Fonds européen de relance	7.250	О	7.250

Bijlage 1 (vervolg 1) : Overzicht van de begroting Annexe 1 (suite 1) : Aperçu du budget Geneeskundige verzorging - Soins de santé

	2024		2024
UITGAVEN - DEPENSES	2024		2024
	prefiguratie	Wijzigingen	Begroting
	préfiguration	Modifications	Budget
	Monitoringcomité		
in duizenden EUR en milliers EUR	21-09-2023		
Prestaties - Prestations	37.824.711	-1	37.824.710
- Totaal geneeskundige verstrekkingen - Total soins de santé	37.824.711	-1	37.824.710
Beheerskosten - Coûts de gestion	1.128.466	О	1.128.466
- Administratiekosten V.I.'s - Frais d'administration O.A.	939.499		939.499
- N.M.B.S S.N.C.B.	22.804		22.804
- H.K.Z.I.V C.A.A.M.I.	23.551		23.551
- Patientenverenigingen - Associations de patients	1.448		1.448
 Nationaal contactpunt grensoverschrijdende gezondheidszorg - Point de contact national soins de santé transfrontaliers 	10		10
- Overdracht kenniscentrum - Transfert centre de connaissance	21.709		21.709
- Beheerskosten - Frais de gestion	118.149		118.149
- Opdrachtenkosten - Frais de mission	1.296		1.296
Externe overdrachten - Transferts externes	2.630.578	3.790	2.634.368
- DOSZ, zeevarenden gepensioneerden - OSSOM, Marins pensionnés	683	3.,,55	683
- Dotatie fonds medische ongevallen - dotation fonds accidents médicaux	25.250		25.250
- Dotatie FAGG - dotation AFMPS	3.354		3.354
- Protocolakkoord Belrai - uitgaven gemeenschappen - Protocole accord Belrai - dépenses communautés	333		333
- Wet ziekenhuizen - loi hôpitaux	2.600.958	449	2.601.407
- Indexering zorgpersoneelsfonds - Indexation fonds blouses blanches	2.000.330	3.341	3.341
Diverse uitgaven - Dépenses diverses	1.252.360	-103.790	1.148.570
- Internationale verdragen - Conventions internationales	956.280	200,750	956.280
- Interesten beleggingen (20%) - Intérêts placements (20%)	0		0
- Interesten bijdragen - Intérêts cotisations	1.293		1.293
- % op terugvorderingen - % sur récupérations	12.380		12.380
- Expertise - Expertise	6.594		6.594
- Sociaal statuut - Statut social	313.887		313.887
- Stages - Stages	135.657		135.657
- Campagnes - Campagnes	1.665		1.665
- Verhoogde kosten TD's - Frais supplémentaires OT	5.662		5.662
- IMA - steekproef - IMA échantillon	169		169
- e-gezondheid - e-santé	102.581		102.581
- Adviserend artsen accreditering - Médecins conseils accréditation	1.077		1.077
- Autoverzekering - Assurance automobile	98		98
- Verminderingen heffing zakencijfer (nieuw) - Réduction cotisation chiffre d'affaires (nouveau)	42.000		42.000
- Dotatie e-health - Dotation e-health	19.063		19.063
- Gerechtelijke interesten - Intérêts judiciaires	7		7
- BENELUXA : scanning horizon - BENELUXA : scanning horizon	1.000		1.000
- Extra middelen toekomstpact - moyens supp pacte avenir	268		268
- Art. 56-22 - Art. 56-22	91.512		91.512
- Sociaal akkoord - Accord social	179.791		179.791
- Transfer buiten doelstelling - Transfert hors objectif	-104.618	-3.790	-108.408
- Niet te besteden bedrag - Montant non affectable	-40.000		-40.000
- Andere niet te besteden bedragen - Autres montants non affectables	-250.000		-250.000
- Technische correcties : conclaaf maart 2023 - Corrections techniques : conclave mars 2023	-100.000		-100.000
- Technische correcties : conclaaf oktober 2023 - Corrections techniques : conclave octobre 2023		-100.000	-100.000
- Andere technische correcties - autres corrections techniques	-62.500		-62.500
- Correctie via spilindex – correction via l'indice	-62.500		-62.500
 - Handhaving/doelmatige zorg - Maintien / efficiences des soins - Seed money 	994 PM		994 PM
55555.15,	·		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Relanceplan	7.250		7.250
Totaal uitgaven - Total dépenses	42.843.365	-100.001	42.743.364

Bijlage 1 (vervolg 2) : Overzicht van de begroting Annexe 1 (suite 2) : Aperçu du budget Geneeskundige verzorging - Soins de santé

	2024		2024
- Resultaat van het jaar - Résultat de l'année			
	prefiguratie	Wijzigingen	Begroting
	préfiguration	Modifications	Budget
	Monitoringcomité		
in duizenden EUR en milliers EUR	21-09-2023		
Ontvangsten van het jaar - Ressources de l'année	42.836.192	-100.001	42.736.191
Uitgaven van het jaar - Dépenses de l'année	42.843.365	-100.001	42.743.364
Primair resultaat van het jaar - Résultat primaire de l'année	-7.173	0	-7.173

Description of the properties	Herinvesteringer Appropriate care	Wijzigingen Adaptations	p 2024 Budget 2024 Budget 2024
OMSCHRIJVING - LIBELLE sept 2023 CT INDEX sept 2023 INDICE sept 2023 Santé 6,05% O00 EUR	Herinvesteringer Appropriate care ent. Réinvestissemen	Adaptations	Budget 2024
CT sept 2023 santé PIVOT sept 2023 Propositions CCA Effort supplén 6,05% 000 EUR 000 E	Appropriate care ent. Réinvestissemen	·	-
0 Transversale gezondheidszorgdoelstellingen Objectifs de soins de santé transversaux			
Transversale gezondheidszorgdoelstellingen Objectifs de soins de santé transversaux	000 EUR	000 EUR	
Objectifs de soins de santé transversaux			000 EUR
a) Voortraject voor patiënt met risico op diabetes en opvolging van patiënten met diabetes 5.939 359 0 6.298		500	6.798
Pré-trajet pour patient à risque de diabète et suivi des patients diabétiques b) Zorgtraject voor kinderen met obesitias 11.019 667 0 11.686			11.686
Trajet de soins pour enfants obèses c) Multidisciplinair perinataal (pre-en postnataal) zorgtraject voor kwetsbare vrouwen, zie KCE-studie 326 10.814 654 0 11.468			11.468
Trajet de soins mutidisciplinaire perinatai (pre-et postnatai) pour remmes tragilisees voir NCE etude 326			
unieranie de soins autori du patient avant et apres une transplantation di organe abdominal			5.620
Plus de soins psychiatriques mais aussi soins somatiques pour jeunes avec problèmes psychiatriques 11.237 680 0 11.917			11.917
f) Reductie van de heropnames (nieuwe hospitalisatieperiodes) door de uitrol van een betere pulmonaire revalidatie en het verhogen van de levenskwaliteit van de betrokken patiënten door hun functionele mogelijkheden te verbeteren Bédyise ker federalise (sowelle en federalise) vor de kerken patiënten door hun functionele mogelijkheden te verbeteren 5.407			5.734
Neutrie les tradifissions (nouveries perfoces o mospitalisation) pulmonaire et l'augmentation de la qualité de vie des patients concernés par l'amélioration de leurs capacités			
fonctionnelles g 1) Overeenkomst post Covid-19 - Convention post Covid-19 7.213 436 0 7.649			7.649
g 2) Diverse projecten in het kader van secundaire en tertiaire preventie in de eerste lijn Plusieurs projets dans le domaine de la prévention secondaire et tertiaire dans la première ligne			0
g 2.1) MDR MS / Parkinson / ALS / Huntington 2.329 141 0 2.470			2.470
g 2.3) Mondhygiënisten eerstelijnspraktijken - Hygiénistes bucco-dentaires pratiques première ligne g 2.4) Saldo (waronder neurocognitieve longcovid) - Solde (dont longcovid neurocognitif) 4.635 280 0 4.915			1.061 4.915
h) Terugbetaald ontwenningsplan via magistrale bereidingen voor het afkicken van benzodiazepines en de			4.915
'zogenaamde' Z drugs in overleg met en op voorschrift van de huisarts Le remboursement d'un plan de sevrage aux benzodiazépines et « Z drugs » via des préparations magistrales, en concertation et sur prescription du médecin généraliste		831	990
i) Somatische zorg in psychiatrische ziekenhuizen - Soins somatiques dans les hôpitaux psychiatriques 8.088 489 0 8.577			8.577
j) Thuishospitalisatie - Hospitalisation à domicile 4.948 299 0 5.247		4 400	5.247
I) Project onco@home Gereserveerd bedrag - Montant réservé		1.400 -4.006	
Totaal - Total 78.078 4.723 0 82.801		-1.275	
1 Honoraria van artsen			
Honoraires médicaux			
a) Klinische biologie - Biologie clinique 1.343.633 81.805 0 1.425.438 b) Medische beeldvorming - Imagerie médicale 1.568.094 94.870 0 1.662.964 -7.195			1.425.438 1.655.769
b) Medische beeldvorming - Imagerie médicale c) Raadplegingen, bezoeken en adviezen - Consultations, visites et avis 1.568.094 94.870 0 1.662.964 -7.195 3.072.900 215.655 0 3.288.555 -2.858			3.285.697
d) Speciale verstrekkingen - Prestations spéciales 1.767.236 1.60.918 0 1.874.154 -1.026			1.873.128
e) Heelkunde - Chirurgie 1.342.031 81.193 0 1.423.224 -3.560			1.419.664
f) Gynaecologie - Gynécologie 72.996 4.416 0 77.412			77.412
g) Toezicht - Surveillance 545.706 33.015 0 578.721			578.721
h) Honoraria buiten nomenclatuur - honoraires hors nomenclature 240.996 10.962 0 251.958			251.958
i) Onverdeeld- Non réparti 32.596 1.972 0 34.568	9.94	19.038	
j) Aanvullende financiering ZH - Financement complémentaire Hôp 172.222 10.419 0 182.641 0 0 0 0		10.500	182.641
		-10.526	
subtotaal zonder bio en rx 7.246.683 464.550 0 7.711.233			7.722.245
Totaal - Total 10.158.410 641.225 0 10.799.635 -14.639	0 9.94	8.512	10.803.452
2. - Honoraria van tandheelkundigen	53 22	40.723	1.495.424
Honoraires dentaires	22	-956	
Totaal - Total 1.365.464 93.220 0 1.458.684 -2.059 -2.	53 229	39.767	1.494.468

		2024 p 2023	2024	2024	2024 p 2024	2024	2024	2024	2024	2024 p 2024
	OMSCHRIJVING -LIBELLE	TR sept 2023	INDEX gezondheid 6,05%	SPILINDEX	TR sept 2023	Appropriate care Voorstellen AOC's	Appropriate care Aanvullende	Appropriate care Herinvesteringen	Wijzigingen	Budget 2024
		CT sept 2023	INDEX santé 6,05%	INDICE PIVOT	CT sept 2023	Appropriate care Propositions CCA	inspanning Appropriate care Effort supplément.	Appropriate care Réinvestissement	Adaptations	Budget 2024
		000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
3.	- Farmaceutische verstrekkingen									
	Fournitures pharmaceutiques									
	a) Farm. specialiteiten - Spécialités pharm.	5.851.814	30.627	0	5.882.441				-32.455	5.849.986
	a.1 Economische marge - Marge économique	129.383	0	0	129.383					129.383
	a.2 Honoraria apothekers - Honoraires pharmaciens	516.572	30.627	0	547.199					547.199
	b) Magistrale bereidingen - Préparations magistrales	81.007	3.921	0	84.928				2.532	87.460
	c) Wachthonoraria - Honoraires de garde	8.718	527	0	9.245					9.245
	d) Bloed - Sang	96.876	5.861	0	102.737					102.737
1	e) Medische hulpmiddelen - Dispositifs médicaux	53.771 38.265	95 32	0	53.866 38.297	1			965	53.866 39.262
	f) Medische voeding - Alimentation médicale	38.265 61.897	32 0	124	38.297 62.021	1			905	62.021
	g) Radio-isotopen - Radio-isotopes h) Desinfecterende baden - Bains désinfectants	147	0	124	147					147
	i) Zorgtrajecten - Trajets de soins	9.260	65	ő	9.325					9.325
	j) Zuurstof - Oxygène	720	6	ő	726					726
	k) Honoraria zuurstof - Honoraires oxygène	450	27	ő	477					477
	I) Analgetica - Analgésiques	0	0	0	0					0
	m) Specifieke honoraria apothekers - Honoraires spécifiques pharmaciens	91.405	5.501		96.906					96.906
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé								-453	-453
	Totaal - Total	6.294.330	46.662	124	6.341.116				-29.411	6.311.705
4.	- Honoraria van verpleegkundigen (thuisverzorging)									
	Honoraires des praticiens de l'art infirmier (soins à domicile)	2.103.085	125.621	255	2.228.961	-11.500		7.964	10.000	2.235.425
	Zorgpersoneelsfonds - Fonds blouses blanches	48.000	0	0	48.000				2.904	50.904
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé						_			
	Totaal - Total	2.151.085	125.621	255	2.276.961	-11.500	0	7.964	12.904	2.286.329
5.	- Specifieke tegemoetkomingen diensten thuisverpleging	50 500	0		50 500					50 500
	Interventions spécifiques services de soins à domicile	50.520	0	0	50.520					50.520
	Gereserveerd bedrag - montant réservé Totaal - Total	50.520	0	o	50.520					50.520
		30.320	U		50.520					50.520
6.	- Verzorging door kinesitherapeuten	1 100 000	00.000	0	4 400 005	070	0.000	407	40.004	1 220 650
	Soins par kinésithérapeutes	1.108.982 27.737	82.003	0	1.190.985	-873	-2.823	437	40.924	1.228.650 29.415
	e-Attest Gereserveerd bedrag - Montant réservé	21.131	1.678	٥	29.415					29.415
	Totaal - Total	1.136.719	83.681	0	1.220.400	-873	-2.823	437	40.924	1.258.065
7.	- Verzorging door bandagisten en orthopedisten									
	Soins par bandagistes et orthopédistes									
	* Bandagisten - Bandagistes	72.089	4.361	0	76.450	-297	-75	149		76.227
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé									
	* Orthopedisten - Orthopédistes	215.826	13.057	0	228.883	-330	-226	165		228.492
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé	007.04	4=	_					-600	-600
	Totaal - Total	287.915	17.418	0	305.333	-627	-301	314	-600	304.119
8.	- Implantaten en invasieve medische hulpmiddelen	000 007	_	0	000 007					960 607
1	Implants et dispositifs médicaux	860.637	0	٥	860.637	1			-4.250	860.637 -4.250
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	860.637	0	0	860.637				-4.250 -4.250	856.387
	Totali Totali	550.057	U	٥	300.037	1			-7.230	550.507

						•				
		2024 p 2023	2024	2024	2024 p 2024	2024	2024	2024	2024	2024 p 2024
	OMSCHRIJVING -LIBELLE	TR sept 2023	INDEX gezondheid 6,05%	SPILINDEX	TR sept 2023	Appropriate care Voorstellen AOC's	Appropriate care Aanvullende inspanning	Appropriate care Herinvesteringen	Wijzigingen	Budget 2024
		CT sept 2023	INDEX santé 6,05%	INDICE PIVOT	CT sept 2023	Appropriate care Propositions CCA	Appropriate care Effort supplément.	Appropriate care Réinvestissement	Adaptations	Budget 2024
		000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
9.	- Verzorging door opticiens Soins par opticiens	43.901	2.656	0	46.557		-144		5.332	51.745
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	43.901	2.656	0	46.557		-144		-652 4.680	-652 51.093
10.										
10.	- Verzorging door audiciens Soins par audiciens	106.684	6.454	0	113.138	-336			3.224	116.026
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	106.684	6.454	0	113.138	-336	0	0	3.224	116.026
11.	- Honoraria van vroedvrouwen Honoraires sages-femmes	47.817	2.872	0	50.689	-33	-123	17		50.550
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal -Total	47.817	2.872	0	50.689	-33	-123	17	0	50.550
12.	a) Verpleegdagprijs Prix de la journée d'entretien	7.933.245	0	158.079	8.091.324	-15.500	-10.448	7.750	1.524	8.074.650
	b) Forfaitaire dagprijzen in alg. ziekenhuizen Prix de la journée forfaitaire dans l'hôp. général	339.683	20.551	0	360.234		-1.072			359.162
	c) Vervoer Transport	6	1	0	7					7
	d) Verpleegdagprijs : Niet-erkende bedden Prix de la journée d'entretien : Lits non-agréés	42.775	0	0	42.775					42.775
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé								-8.889	-8.889
	Totaal - Total	8.315.709	20.552	158.079	8.494.340	-15.500	-11.520	7.750	-7.365	8.467.705
13.	- Militair hospitaal - all-in prijs Hôpital militaire - prix all-in Gereserveerd bedrag - Montant réservé	11.116	0	217	11.333					11.333
	Totaal - Total	11.116	0	217	11.333					11.333
14.	- Dialyse									
	Dialyse a) Dialyse in het ziekenhuis - Dialyse à l'hôpital	330.241	19.980	0	350.221	-4.561	-1.076			344.584
	b) Dialyse thuis of in een centrum - Dialyse à domicile ou dans un centre	212.606	12.863	0	225.469		-692			224.777
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	542.847	32.843	0	575.690	-4.561	-1.768	0		569.361
16.	Forfaitaire dagprijs psychiatrische ziekenhuizen Prix journée forfaitaire hôpitaux psychiatriques	6.455	338	0	6.793		-20			6.773
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	6.455	338	0	6.793	0	-20	0	0	6.773
17.	- Eindeloopbaan Fin de carrière	25.402	0	630	26.032					26.032
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	25.402	0	630	26.032					26.032
						1	1			

		0004	0004	0004	0004	0004	2024	0004	2004	2004
		2024 p 2023	2024	2024	2024 p 2024	2024	2024	2024	2024	2024 p 2024
	OMSCHRIJVING -LIBELLE	TR sept 2023	INDEX gezondheid 6,05%	SPILINDEX	TR sept 2023	Appropriate care Voorstellen AOC's	Appropriate care Aanvullende inspanning	Appropriate care Herinvesteringen	Wijzigingen	Budget 2024
		CT sept 2023	INDEX santé 6,05%	INDICE PIVOT	CT sept 2023	Appropriate care Propositions CCA	Appropriate care Effort supplément.	Appropriate care Réinvestissement	Adaptations	Budget 2024
		000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
18.	- Revalidatie en herscholing Rééducation fonctionnelle et professionnelle Gereserveerd bedrag - Montant réservé	608.569		7.910	619.937				750 -1.133	620.687 -1.133
	Totaal - Total	608.569	3.458	7.910	619.937				-383	619.554
19.	- Bijzonder solidariteitsfonds Fonds spécial de solidarité Unmet Medical Need Gereserveerd bedrag - Montant réservé	8.706 11.265	0	0	8.706 11.265					8.706 11.265
	Totaal - Total	19.971	0	0	19.971					19.971
20.	- Logopedie Logopédie	166.981	12.991	0	179.972	-380	-176	190	23.715	203.321
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	166.981	12.991	0	179.972	-380	-176	190	23.715	203.321
21.	- Andere kosten van verblijf en reiskosten									
	Autres frais de séjour et frais de déplacement	19.647	1.173	0	20.820					20.820
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	19.647	1.173	0	20.820					20.820
22.	- Regularisaties	722	0	0	722					722
	Régularisations Gereserveerd bedrag - Montant réservé	122	U	U	122					122
	Totaal - Total	722	0	0	722					722
23.	- Maximumfaktuur Maximum à facturer	374.691	22.669	0	397.360					397.360
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé									
	Totaal - Total	374.691	22.669	0	397.360					397.360
24.	- Chronische zieken Patients chroniques	160.010	9.681	0	169.691					169.691
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	160.010	9.681	0	169.691					169.691
25.	- Palliatieve zorgen (patient)	00.100	1.501		07.770					07.770
	Soins palliatifs (patient) Gereserveerd bedrag - Montant réservé	26.189	1.584	0	27.773					27.773
	Totaal - Total	26.189	1.584	0	27.773					27.773
26.	- Menselijk lichaamsmateriaal Matériel corporel humain	12.696	768	0	13.464					13.464
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	12.696	768	0	13.464					13.464
28.	- Geïnterneerden Internés	36.055	2.181	0	38.236					38.236
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé			U					-347	-347
	Totaal - Total	36.055	2.181	0	38.236				-347	37.889

		2024 p 2023	2024	2024	2024 p 2024	2024	2024	2024	2024	2024 p 2024
	OMSCHRIJVING -LIBELLE	TR sept 2023	INDEX gezondheid	SPILINDEX	TR sept 2023	Appropriate care Voorstellen AOC's	Appropriate care Aanvullende	Appropriate care Herinvesteringen	Wijzigingen	Budget 2024
		CT sept 2023	6,05% INDEX santé 6,05%	INDICE PIVOT	CT sept 2023	Appropriate care Propositions CCA	inspanning Appropriate care Effort supplément.	Appropriate care Réinvestissement	Adaptations	Budget 2024
		000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
30.	- Specifieke zorgprogramma's Programmes de soins spécifiques a) COMA b) PVS c) MS/ALS/HUNTINGTON Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	3.609 560 19.717 23.886	218 34 1.193 1.445	0 0 0	3.827 594 20.910 25.331					3.827 594 20.910 25.331
31.	- Medische huizen									
	Maisons médicales	312.221	18.641	110	330.972		-980			329.992
	Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	312.221	18.641	110	330.972		-980			329.992
33.	- Sociaal akkoord Accord social Gereserveerd bedrag - Montant réservé	88.305	4.100	9	92.414					92.414
	Totaal - Total	88.305	4.100	9	92.414					92.414
34.	- Diversen Divers									
	Budget ICT implantaten - Budget ICT implants Kankerplan/chronisch zieken - Plan cancer/mal.chron. Transfert uitkeringsverzekering - Transfert indemnités Aanpassing. verzekerbaarheid - Adapt. assurabilité Harmonisering voorkeurregeling - Harmonisation régime préférentiel Mediprima Monkey pokken screening - Dépistage variole du singe Gereserveerd bedrag - Montant réservé	1.157 9.806 6.027 1.444 3.883 150 0	70 593 365 87 235 0	0 0 0 0 0 0	1.227 10.399 6.392 1.531 4.118 150				308	1.227 10.399 6.392 1.839 4.118 150 0
	Totaal - Total	22.467	1.350	0	23.817				308	24.125
36.	Geïntegreerde zorg - Soins intégrés a) PGZ - PSI b) Zorgvernieuwing - Renouvellement de soins c) Belrai Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	9.511 13.995 1.257 24.763	575 847 76 1.498	0 0 0	10.086 14.842 1.333 26.261					10.086 14.842 1.333 26.261
39.	Compensatie volledige ontvangsten art. 111/81									
	Compensation recettes totales art. 111/81	1.842.235	0	0	1.842.235					1.842.235
40.	Psychologische zorg Aide psychologique Gereserveerd bedrag - Montant réservé Totaal - Total	229.883 0 229.883	14.953 0 14.953	0 0 0	244.836 0 244.83 6				-1.973 -31.000 -32.973	242.863 -31.000 211.863
41.	LVZ : Forfaitaire honoraria SBV : Honoraires forfaitaires	396.493	23.988	0	420.481					420.481

		2024 p 2023	2024	2024	2024 p 2024	2024	2024	2024	2024	2024 p 2024
	OMSCHRIJVING -LIBELLE	TR sept 2023	INDEX gezondheid 6,05%	SPILINDEX	TR sept 2023	Appropriate care Voorstellen AOC's	Appropriate care Aanvullende inspanning	Appropriate care Herinvesteringen	Wijzigingen	Budget 2024
		CT sept 2023	INDEX santé 6,05%	INDICE PIVOT	CT sept 2023	Appropriate care Propositions CCA	Appropriate care Effort supplément.	Appropriate care Réinvestissement	Adaptations	Budget 2024
		000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
48.	Herstelverblijf / Hersteleenheden - Séjour de convalescence / Unités de convalescence	8.390	508	0	8.898					8.898
49.	Structurele maatregelen geconventioneerden - Mesures structurelles conventionnés	100.000	6.050	0	106.050				-106.050	0
50.	Covid-maatregelen - Mesures covid	36.993	0	0	36.993	-14.600				22.393
53.	Appropriate Care	-85.116	0	0	-85.116	65.108	20.008			0
	Appropriate Care - positieve maatregelen	26.845	0	0	26.845			-26.845		0
	Mobile health								3.800	3.800
	Onderbenutting (zorgpersoneelsfonds, gereserveerd bedrag nieuwe initiatieven 2024)								-93.000	-93.000
	TOTAAL - TOTAL	35.935.985	1.205.303	167.334	37.308.622	0	0	0	-137.820	37.170.802
	Niet te besteden bedrag (Farma) - Montant non affectable (Pharma)	250.000	0	0	250.000					250.000
	Technische correcties : conclaaf maart 2023 - Corrections techniques : conclave mars 2023	100.000	0	0	100.000					100.000
	Technische correctie ten belope van 125 miljoen euro: 50% binnen begrotingsdoelstelling - Correction technique de 125 millions d'euros hors et dans l'objectif budgétaire	62.500	0	0	62.500					62.500
	Technische correcties : conclaaf oktober 2023 - Corrections techniques : conclave octobre 2023				<u> </u>				93.000	93.000
	Niet te besteden bedrag : Appropriate Care - Montant non affectable : Appropriate Care	40.000	0	0	40.000					40.000
	Transfer buiten doelstelling - Transfert hors objectif	104.618	0	0	104.618		_		3.790	108.408
	Resultaat - Résultat	36.493.103	1.205.303	167.334	37.865.740	0	0	0	-41.030	37.824.710

Annexe 3 : projets article 56-22

nummer numéro	projecten artikel 56 - 22 Projets articles 56-22	Préfiguratie Préfiguration 2024	wijziging Modification	Begroting Budget 2024
	financement contra de référence :			
2	financement centre de référence : Laboratoire SIDA	9.947		9.947
3	Laboratoire maladies contagieuses	5.542		5.542
5	Institut Prince Léopold médecine tropicale	2.030		2.030
6	Réunions de consensus Pharmanet	259		259
13	Etudes-INAMI : OSE	168		168
16	EBP plan			
	cdlh ebpracticenet	968 1.887		968 1.887
	EBMG - duodecim	451		451
	WG ontwikkeling richtlijnen eerste lijn minerva	842 313		842 313
	cebam ebp plan	541		541
	KCE	150		150
	KCE/NAO Solde autres projets	406 350		406 350
17	Projets de qualité (AIM, feed-back, .)	698		698
20a	BCFI : bapcoc	246		246
23	Concertation pharmaco-thérapeutique	2.054		2.054
25	Combat tuberculose multirésistante	1.796		1.796
28	Soutiens organisations professionnelles dans le cadre de la concertation			
	dentistes kinés	526 526		526 526
	logopédistes	526		526
	pharmaciens	526		526
	infirmières band/orth	466 526		466 526
	sages-femmes	526		526
	médecins	1.556		1.556
29	Kinésithérapie promotion de qualité : Pro-Q-Kine	770		770
34a 35a	SIDA test anonyme SIDA prophylaxie	706 2.159		706 2.159
54	Soutien anti hépatite B, anti sida et anti MST actions	819		819
57	Enregistrement donneurs moelle osseuse (croix rouge) caractérisation	280		280
37	(activation donneurs) - extension	280		280
71	Projets pilotes soins intégrés	1.225		1.225
77	Médecins en péril : burn-out	458		458
78	Exécution livre blanc concernant l'accès aux soins de santé :	704		704
	Traject de soins femmes enceintes vulnérables bruxelles (krachtlijn 3) Développement ICT (krachtlijn 3)	701 123		701 123
	Centre médico-social pour les travailleurs du sexe (Alias)	42		42
	Centre médico-social pour les travailleurs du sexe (Espace P)	85		85
	Centre médico-social pour les travailleurs du sexe (Violett) Ligne 0,5 Bruxelles médecins du monde (krachtlijn 4)	85		85
	Ligne 0,5 Bruxeries medecins du Monde (Krachtlijn 4) Ligne 0,5 Anvers Médecins du Monde (Krachtlijn 4)	3.268 2.058		3.268 2.058
	Support de thérapie belta DOT (krachtlijn 4)	528		528
	Médiation interculturelle (krachtlijn 5)	7.666		7.666
	Experts (krachtlijn 5) Extension ligne 0,5 Bruxelles Médecins du Monde (krachtlijn 4)	1.154 823		1.154 823
	Ligne 0,5 Liège (Projet Smile - krachtlijn 4)	560		560
	Ligne 0,5 Gand (krachtlijn 4)	253		253
	Etude KCE Community Hoalth Workers (krachtlijn E)	0		0
	Community Health Workers (krachtlijn 5) Traitement des dépendances	3.798 117		3.798 117
	Etude ASBL Sam et HOGent	50		50
	Equilibrer d'autres projets	64		64
81	Neuromodulation/DBS douleur chronique - indication,enregistrement, patient	200		200
82	Sciensano - liaison enquête santé	119		119
85	Sciensano - HSR (health status report)	386		386

nummer numéro	projecten artikel 56 - 22 Projets articles 56-22	Préfiguratie Préfiguration 2024	wijziging Modification	Begroting Budget 2024
89	NGS next generation sequencing oncologie	7.392		7.392
91	mhealth (élaboration du remboursement)	519		519
97	Workstream 2 / Paris	238		238
99	Etude accessibilité de la dentisterie aux personnes vulnérables	57		57
102	Brûlures	593		593
104	Etudes scientifiques psychologues	223		223
105	To walk again	437		437
106a	Kinesithérapie - POC unités de temps	500		500
106c	Kinesithérapie - guide clinique sur la lombalgie	156		156
107	Extention de l'équipe Belrai	516		516
109	BeCPR - convention IMOC	92		92
112	Santé dentaire et buccale	258		258
114	AYA (Adolescents and Young Adults)	1.200		1.200
115	Plan Sida	1.107		1.107
116	BE-LTPC (Belgian Lifestyle Tool for Pregnancy and Childbirth)	424		424
117	Télésurveillance insuffisance cardiaque	5.000		5.000
118	Nouveau projet claudicatio	713		713
119	Élaboration d'une monographie pour les produits à usage limité	265		265
120	Financement de la recherche stimulant la pratique dans le domaine des soins infirmiers à domicile	1.000		1.000
121	Projet pilote de prise en charge des personnes en détention avec des problèmes de drogues	800		800
122	Thrombectomie mécanique	1.000		1.000
123	Médicaments anticancéreux pour enfants	3.200		3.200
124	Interprétation technique et clinique des données du CGP	3.000		3.000
125	Mesure d'organisation (ré)entrée indépendante soins à domicile (fonds de personnel soignant)	500		500
		<u> </u>		

	TOTAL	91.512	0	91.512	
				1	